

Le présent communiqué de presse contient des déclarations prospectives. Pour obtenir une description des facteurs de risque et des hypothèses connexes, veuillez consulter la section Mise en garde concernant les déclarations prospectives plus loin dans ce communiqué de presse. L'information contenue dans le présent communiqué est non auditée.

BCE présente ses résultats du premier trimestre de 2025

- Bénéfice net de 683 millions \$, en hausse de 49,5 %, et bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires de 630 millions \$, ou 0,68 \$ par action ordinaire, en hausse de 56,7 %
- Bénéfice net ajusté¹ de 633 millions \$, pour un BPA ajusté¹ de 0,69 \$, en baisse de 4,2 %
- BAIIA ajusté¹ consolidé essentiellement stable au T1 2025 par rapport au T1 2024, ce qui s'est traduit par une augmentation de 0,4 point de pourcentage de la marge², qui s'est établie à 43,1 %, du fait de la baisse de 2,1 % des coûts d'exploitation
- Augmentation de 713 millions \$ des flux de trésorerie disponibles¹, qui se sont établis à 798 millions \$; hausse de 38,8 % des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, qui ont totalisé 1 571 millions \$
- Augmentation de 6,9 % des produits de Bell Média et croissance de 35,9 % du BAIIA ajusté; hausse de 12 % des produits liés au contenu numérique³, les plateformes numériques et la technologie publicitaire ayant continué à stimuler la croissance
- Stratégie de répartition du capital équilibrée :
 - Dividende annualisé sur actions ordinaires de BCE établi à 1,75 \$ pour appuyer les mesures de désendettement tout en procurant une plus grande souplesse;
 - Ratio de levier financier net¹ correspondant à environ 3,5 fois le BAIIA ajusté prévu d'ici la fin de 2027;
 - Fin des émissions d'actions nouvellement émises à escompte aux termes du régime de réinvestissement des dividendes

MONTREAL, le 8 mai 2025 —BCE Inc. (TSX, NYSE : BCE) a présenté aujourd'hui ses résultats du premier trimestre (T1) de l'exercice 2025 et a ajusté le dividende annualisé sur actions ordinaires de BCE pour l'établir à 1,75 \$, soit un dividende trimestriel de 0,4375 \$ par action ordinaire, alors que ce dividende annualisé sur actions ordinaires était de 3,99 \$.

« Au cours des 12 derniers mois, nous avons jeté les bases du repositionnement de Bell pour les années à venir », a déclaré Mirko Bibic, président et chef de la direction de BCE et de Bell Canada. « Les résultats de Bell pour le T1 reflètent la forte concurrence qui s'opère au niveau des prix et l'incertitude réglementaire persistante. Dans le contexte actuel d'instabilité macroéconomique et géopolitique, nous devons plus que jamais nous concentrer sur nos activités principales et sur l'acquisition de clients.

Nous devons faire face aux changements importants de la conjoncture économique et de notre contexte opérationnel observés depuis l'automne 2024. Nous avons pris la décision appropriée d'ajuster notre dividende annualisé pour l'établir à 1,75 \$ par action ordinaire dans le but de renforcer notre bilan et de préserver notre souplesse dans un contexte d'incertitude économique.

Nous avons également annoncé aujourd'hui la création d'un important partenariat stratégique avec l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (Investissements PSP), l'un des plus importants investisseurs pour des régimes de pensions au Canada, dans le but d'accélérer le développement de l'infrastructure de fibre optique par l'intermédiaire de Zply Fiber dans des marchés mal servis des États-Unis.

Investissements PSP a convenu d'un engagement susceptible de dépasser 1,5 milliard \$ US, ce qui nous permettra de soutenir notre stratégie de croissance du réseau de fibre optique aux États-Unis d'une manière efficace sur le plan des coûts tout en optimisant notre bilan et en améliorant notre profil de flux de trésorerie disponibles.

D'ici à la fin de 2025, nous nous concentrerons sur une application rigoureuse de la stratégie et le renforcement continu du bilan. Nous maintenons notre résilience dans un environnement difficile afin de générer des résultats pour nos clients et nos actionnaires ».

¹ Le BAIIA ajusté est un total des mesures sectorielles, le bénéfice net ajusté et les flux de trésorerie disponibles sont des mesures financières non conformes aux PCGR et le BPA ajusté et le ratio de levier financier net sont des ratios non conformes aux PCGR. Se reporter à la section *Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières* du présent communiqué pour un complément d'information sur ces mesures.

² La marge du BAIIA ajusté se définit comme le BAIIA ajusté divisé par les produits d'exploitation. Se reporter à la section *Indicateurs de performance clés* du présent communiqué de presse pour un complément d'information sur la marge du BAIIA ajusté.

³ Les produits liés au contenu numérique comprennent les produits tirés de la publicité sur les plateformes numériques, dont les sites Web, les applications mobiles, les applications sur les téléviseurs connectés et les actifs et plateformes numériques d'affichage extérieur, ainsi que de la publicité sur les plateformes d'achat numériques de Bell, de même que les produits tirés des frais d'abonnement des services directement aux consommateurs et des services de vidéo sur demande.

PRINCIPAUX FAITS RÉCENTS TOUCHANT NOS ACTIVITÉS

Accélérer la croissance grâce aux services technologiques

- Bell a présenté [Ateko, un fournisseur de solutions technologiques dont le siège social est établi à Montréal](#). Dans un souci d'automatisation et de collaboration technologique, l'équipe de spécialistes de l'automatisation des flux de travail d'Ateko tire parti de son expérience auprès des plus grands spécialistes de la mise à l'échelle et plateformes d'automatisation au monde pour aider les clients à rationaliser leurs activités et à améliorer l'automatisation.
- Bell [a lancé une solution de sécurité en tant que service \(SECaaS\)](#) hébergée en nuage souverain canadien. Ce service offre aux organisations des secteurs public et privé des solutions de cybersécurité de premier plan tout en veillant à ce que les données demeurent à l'intérieur des frontières canadiennes, conformément à la réglementation locale en matière de protection des renseignements personnels et de sécurité.

Des partenariats élargis pour des solutions tournées vers l'avenir

- Bell a déployé une [solution d'exploitation du réseau basée sur l'IA utilisant la plateforme Google Cloud](#) afin de moderniser l'exploitation du réseau de Bell. La solution tire parti des capacités d'intelligence artificielle et d'apprentissage automatique de Google Cloud pour détecter et résoudre plus rapidement les problèmes de réseau, ce qui améliore la performance globale du réseau.
- Bell et Nokia ont élargi leur [partenariat en matière d'infrastructure du réseau 5G](#) en faisant un grand pas en avant avec le déploiement de réseaux d'accès radio (RAN) en nuage et ont ouvert la voie à de futurs déploiements de RAN ouverts.

Les réseaux pure fibre et sans fil 5G les plus rapides

- Le réseau [Internet pure fibre](#) de Bell a été nommé service Internet le plus rapide au Canada dans le cadre des prix Speedtest Awards d'Ookla® pour la quatrième fois consécutive⁴, tandis que ses réseaux 5G et 5G+ ont été reconnus par Global Wireless Solutions (GWS) comme étant les plus rapides et les meilleurs au Canada⁵ lors de son évaluation nationale des réseaux 5G pour 2024.
- Le service Internet pure fibre de Bell offre maintenant des vitesses de téléchargement et de téléversement allant jusqu'à 8 Gbit/s pour les clientèles résidentielle et d'affaires dans certaines régions de l'Ontario et du Québec —les vitesses les plus rapides disponibles sur le marché aujourd'hui.

Des solutions alimentées par l'IA pour une expérience client plus sécuritaire

- Bell a introduit une nouvelle fonction de [détection d'appels indésirables](#), qui utilise l'analytique fondée sur l'IA pour étiqueter les appels suspects comme « possible fraude » ou « possible arnaque ». Cette fonction vise à aider les clients à mieux identifier les appels frauduleux et s'appuie sur la technologie de blocage d'appels de Bell, qui a permis d'éviter plus de 6,6 milliards d'appels frauduleux depuis son lancement en 2021.

Offrir le contenu le plus captivant

- Bell Média a [acquis une participation majoritaire dans Sphere Abacus](#) par l'intermédiaire de sa société mère, Sphère Média International. Cette acquisition permettra l'expansion de la distribution de contenu de Bell Média, [Sphere Abacus](#) devenant le principal distributeur international des droits de distribution détenus par Bell Media.
- Bell Média a lancé l'[inventaire de la télévision connectée en direct sur TSN](#), en numérisant une partie de l'inventaire linéaire de TSN. Plusieurs sports en direct sont ainsi facilement accessibles sur les téléviseurs connectés et il est possible de diffuser de la publicité adressable personnalisée en fonction de données démographiques et comportementales, ce qui assure un effet maximal pour les marques.

⁴ D'après l'analyse d'Ookla® des données liées aux prix Speedtest™ pour le T3 et le T4 2024. Marques déposées d'Ookla utilisées sous licence et reproduites avec permission.

⁵ Dans son évaluation indépendante de février à novembre 2024, GWS a classé les réseaux 5G et 5G+ de Bell comme étant les meilleurs parmi tous les fournisseurs nationaux de services sans fil. Le classement de la performance et des vitesses du réseau 5G+ de GWS OneScore™ repose sur une évaluation effectuée pendant l'utilisation active du spectre de la bande de 3 500 MHz.

RÉSULTATS DE BCE

Faits saillants financiers

(en millions \$, sauf les montants par action) (non audité)	T1 2025	T1 2024	% de variation
BCE			
Produits d'exploitation	5 930	6 011	(1,3) %
Bénéfice net	683	457	49,5 %
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	630	402	56,7 %
Bénéfice net ajusté	633	654	(3,2) %
BAlIA ajusté	2 558	2 565	(0,3) %
Bénéfice net par action ordinaire (BPA)	0,68	0,44	54,5 %
BPA ajusté	0,69	0,72	(4,2) %
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	1 571	1 132	38,8 %
Dépenses d'investissement	(729)	(1 002)	27,2 %
Flux de trésorerie disponibles	798	85	n.s. %

Les **produits d'exploitation de BCE** se sont élevés à 5 930 millions \$ au T1 2025, en baisse de 1,3 % par rapport au T1 2024.

- Ce résultat reflète une baisse de 7,4 % des produits d'exploitation tirés des produits, qui se sont établis à 758 millions \$, ainsi qu'une diminution de 0,4 % des produits tirés des services, qui ont atteint 5 172 millions \$, du fait de la diminution d'un exercice à l'autre dans notre secteur Bell Services de communications et de technologies (Bell SCT), qui a été partiellement compensée par la croissance dans notre secteur Bell Média.

Pour le T1, le **bénéfice net** a augmenté de 49,5 % pour s'établir à 683 millions \$ et le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires a totalisé 630 millions \$, soit 0,68 \$ par action, en hausse de 56,7 % et de 54,5 %, respectivement.

- Les augmentations d'un exercice à l'autre s'expliquent surtout par la hausse des autres produits découlant principalement des profits liés au remboursement anticipé de la dette, facteur en partie contrebalancé par la hausse de l'impôt sur le résultat.

Le **bénéfice net ajusté** a diminué de 3,2 % au T1 pour se chiffrer à 633 millions \$, ce qui a entraîné une diminution de 4,2 % du BPA ajusté, qui s'est établi à 0,69 \$.

Le **BAlIA ajusté** a fléchi de 0,3 % au T1 pour s'établir à 2 558 millions \$ en raison d'une baisse de 2,0 % pour le secteur Bell SCT, neutralisée en partie par l'augmentation de 35,9 % pour Bell Média.

La **marge du BAlIA ajusté de BCE** a augmenté de 0,4 point de pourcentage, passant de 42,7 % au T1 2024 à 43,1 %.

- L'augmentation d'un exercice à l'autre s'explique par la baisse de 2,1 % des coûts d'exploitation découlant des éléments suivants :
 - baisse des coûts de la main-d'œuvre attribuable aux réductions de l'effectif et à la fermeture permanente des magasins La Source dans le cadre de notre partenariat de distribution stratégique avec Best Buy Canada;

- gains d'efficacité réalisés au sein des différents secteurs de la société grâce à la technologie et à l'automatisation.

Les **dépenses d'investissement de BCE** se sont établies à 729 millions \$ au T1 2025, en baisse de 27,2 % par rapport à 1 002 millions \$ au T1 de l'exercice précédent, ce qui correspond à une intensité du capital⁶ de 12,3 %, par rapport à 16,7 % au T1 2024.

- Cette baisse d'un exercice à l'autre reflète la réduction prévue des dépenses d'investissement principalement attribuable au ralentissement de l'expansion de la zone de couverture de notre réseau FTTP du fait de décisions réglementaires qui découragent les investissements dans le réseau.

Les **flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation de BCE** ont totalisé 1 571 millions \$ au T1, soit une hausse de 38,8 % par rapport au T1 2024.

- La hausse d'un exercice à l'autre est principalement attribuable à l'augmentation des fonds provenant du fonds de roulement et au recul de l'impôt sur le résultat payé, facteurs neutralisés en partie par l'accroissement des intérêts payés.

Les **flux de trésorerie disponibles** se sont chiffrés à 798 millions \$, en hausse par rapport à 85 millions \$ au T1 2024.

- L'augmentation d'un exercice à l'autre est principalement attribuable à la hausse des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, compte non tenu des coûts liés aux acquisitions et autres payés, et à la baisse des dépenses d'investissement.

⁶ L'intensité du capital correspond aux dépenses d'investissement divisées par les produits d'exploitation. Se reporter à la section Indicateurs de performance clés du présent communiqué de presse pour un complément d'information sur l'intensité du capital.

RÉSULTATS D'EXPLOITATION PAR SECTEUR

Bell Services de communications et de technologies⁷ (Bell SCT)

Le **total des produits d'exploitation du secteur Bell SCT** s'est établi à 5 246 millions \$ au T1 2025, soit une diminution de 2,4 % par rapport au T1 2024, en raison de la baisse à la fois des produits tirés des services et des produits d'exploitation tirés des produits.

Les **produits tirés des services** ont diminué de 1,5 % au T1 pour s'établir à 4 488 millions \$, reflétant :

- les baisses continues liées aux services de voix traditionnels, aux services de données et au service de télé par satellite;
- les rabais plus généreux consentis pour l'acquisition d'abonnés, la fidélisation de la clientèle et les forfaits de services résidentiels par rapport au T1 2024;
- la baisse du revenu moyen par utilisateur (RMU) combiné des abonnés utilisant des téléphones mobiles^{8, 9, 10}.

Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par :

- la croissance de la clientèle moyenne d'abonnés des services de téléphonie mobile et d'appareils connectés, des services de télé IP et des services Internet de détail;
- l'apport financier des acquisitions effectuées au cours de l'exercice précédent, y compris celles de Stratejm, CloudKettle et HGC Technologies;

- l'augmentation des ventes de solutions d'affaires aux grandes entreprises clients et des ventes de temps d'antenne à la radio;
- l'effet des augmentations des tarifs.

Les **produits d'exploitation tirés des produits** ont diminué de 7,4 % au T1 pour s'établir à 758 millions \$, en raison des facteurs suivants :

- la baisse des ventes d'appareils mobiles aux grandes entreprises clientes dans le secteur public;
- une réduction des produits tirés des produits électroniques grand public de La Source attribuable à la fermeture permanente de magasins en 2024 et de leur transition en Best Buy Express dans le cadre de notre partenariat de distribution stratégique avec Best Buy Canada.

Ces facteurs ont été neutralisés en partie par la hausse des ventes d'appareils mobiles aux consommateurs du fait de l'augmentation des volumes de mises à niveau et des activations en vertu de contrats, atténuée par des rabais plus généreux.

Le **BAIIA ajusté de Bell SCT** a diminué de 2,0 % au T1 pour s'établir à 2 399 millions \$, en raison de l'effet de la baisse des produits d'un exercice à l'autre. Cependant, la marge a augmenté, passant de 45,5 % au T1 2024 à 45,7 % par suite d'une réduction de 2,7 % des coûts d'exploitation attribuable aux facteurs suivants :

- la baisse des coûts de la main-d'œuvre;
- les économies dans nos centres de service à la clientèle découlant d'une amélioration du traitement des appels;
- la fermeture permanente des magasins La Source dans le cadre de notre partenariat de distribution stratégique avec Best Buy Canada;
- les gains d'efficacité réalisés au sein des différents secteurs de la société grâce à la technologie et à l'automatisation.

Les **pertes nettes d'abonnés des services postpayés utilisant des téléphones mobiles** se sont élevées à 9 598 abonnés au T1, contre des activations nettes de 45 247 abonnés au T1 2024.

Cette baisse d'un exercice à l'autre est le résultat d'une diminution de 12,7 % des activations brutes d'abonnés, attribuable à un marché moins actif, au ralentissement de la croissance démographique en raison des politiques gouvernementales sur l'immigration, et à l'accent que nous mettons sur les nouveaux abonnés à valeur plus élevée. Le taux de désabonnement des abonnés des services postpayés utilisant des téléphones mobiles¹¹ est demeuré stable à 1,21 %.

Les **activations nettes d'abonnés des services prépayés utilisant des téléphones mobiles**^{8, 9, 11} se sont améliorées de 9 002 abonnés au T1, par rapport aux pertes nettes de 20 039 abonnés au T1 2024. Malgré une hausse de 3 points de base du taux de désabonnement des abonnés des services prépayés utilisant des téléphones mobiles, qui a été porté à 5,77 %, l'amélioration traduit la hausse de 5,5 % des activations brutes reflétant l'évolution du marché, qui délaisse les marques économiques postpayées en faveur des services prépayés, ainsi que l'élargissement de la distribution au détail.

La **clientèle d'abonnés de Bell utilisant des appareils mobiles**^{8, 9, 11} totalisait 10 287 978 abonnés à la fin du T1 2025, en hausse de 0,8 % par rapport au T1 2024, ce qui comprend 9 520 838 abonnés des services postpayés, en hausse de 1,7 %, et 767 140 abonnés des services prépayés, en baisse de 9,1 %.

Le **RMU combiné des abonnés utilisant des téléphones mobiles** s'est établi à 57,08 \$ au T1 2025, en baisse de 1,8 % par rapport à 58,14 \$ au T1 2024. La diminution découle principalement :

- de l'intensification des pressions de la concurrence sur les prix des forfaits de base au cours de la dernière année;
- de la baisse des produits tirés des frais de dépassement de données liée aux abonnés optant pour des forfaits offrant des données illimitées et une capacité accrue en matière de données;
- de la diminution des produits tirés des services d'itinérance sortante attribuable à la réduction des voyages aux États-Unis.

Les **activations nettes d'abonnés utilisant des appareils mobiles connectés** se sont établies à 35 984 abonnés au T1, ce qui représente une baisse de 45,8 % par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, essentiellement en raison de l'augmentation des désactivations de services d'IdO pour entreprises, ce qui est en grande partie attribuable à un seul client.

La clientèle d'abonnés utilisant des appareils mobiles connectés¹¹ totalisait 3 079 414 abonnés à la fin du T1 2025, en hausse de 10,0 % par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent.

Bell a ajouté un total de 9 515 nouveaux abonnés nets des services Internet haute vitesse de détail¹¹ au T1 2025, soit une baisse de 69,4 % par rapport à 31 078 abonnés au T1 2024, le T1 2024 ayant été le meilleur résultat de Bell pour un T1 depuis 2007.

Malgré la forte demande soutenue pour les services de fibre de Bell et les offres de forfaits de services mobiles, la diminution observée d'un exercice à l'autre est le reflet :

- des désactivations d'abonnés attribuables aux offres promotionnelles plus accrocheuses des concurrents et à la hausse du nombre de clients dont les offres promotionnelles ont pris fin;
- de la diminution de l'expansion de la zone de couverture du réseau de fibre par rapport à l'exercice précédent;
- du ralentissement de la croissance dans le secteur en raison de la diminution de l'immigration et du nombre de mises en chantier.

Les abonnés des services haute vitesse de détail^{7, 8} totalisaient 4 416 962 abonnés à la fin du T1 2025, soit une baisse de 1,8 % par rapport au T1 2024.

Au T1 2025, notre clientèle d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail a diminué de 80 666 abonnés au 31 mars 2025, car nous avons cessé de vendre de nouveaux forfaits des marques Distributel, Acanac, Oricom et B2B2C pour ce service. En outre, au début du T1 2025, nous avons réduit notre clientèle d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail de 2 783 abonnés afin d'ajuster le nombre pour tenir compte des désactivations d'abonnés de l'exercice précédent à la suite d'un examen du compte de nos abonnés.

Le **nombre d'abonnés nets des services de télé IP de détail de Bell** a diminué de 15 971 abonnés au T1 2025, comparativement à un gain net de 14 174 abonnés au T1 2024. La diminution d'un exercice à l'autre est principalement attribuable à :

- la diminution de l'utilisation de notre service Télé Fibe complet en raison de la baisse des volumes des services Internet;
- l'intensification de la concurrence;
- la diminution des activations d'abonnés, en particulier pour notre service de télé en continu Télé Fibe.

À la fin du T1 2025, Bell desservait 2 116 541 abonnés des services de télé IP de détail^{7, 12}, ce qui représente une hausse de 1,5 % par rapport au T1 2024. Au T1 2025, notre clientèle d'abonnés des services de télé IP de détail a diminué de 441 abonnés au 31 mars 2025, car nous avons cessé de vendre de nouveaux forfaits des marques Distributel, Acanac, Oricom et B2B2C pour ce service.

Les **pertes nettes des SAR résidentiels de détail** se sont établies à 47 430 abonnés au T1 2025, par rapport à 43 911 abonnés au T1 2024. La hausse des pertes nettes d'un exercice à l'autre s'explique par la baisse du nombre d'activations brutes du fait de la substitution continue en faveur des services sans fil et Internet, et par l'utilisation moindre liée à la baisse des activations des services Internet.

La clientèle d'abonnés des SAR résidentiels de détail de Bell^{7,11} totalisait 1 772 611 abonnés à la fin du T1 2025, une baisse de 10,4 % par rapport au T1 2024. Au T1 2025, notre clientèle d'abonnés des SAR filaires résidentiels de détail a diminué de 14 150 abonnés au 31 mars 2025, car nous avons cessé de vendre de nouveaux forfaits des marques Distributel, Acanac, Oricom et B2B2C pour ce service.

⁷ Au T1 2025, notre clientèle d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail, des services de télé IP de détail et des SAR filaires résidentiels de détail a diminué de 80 666 abonnés, de 441 abonnés et de 14 150 abonnés, respectivement, au 31 mars 2025, car nous avons cessé de vendre de nouveaux forfaits des marques Distributel, Acanac, Oricom et B2B2C pour ces services. En outre, au début du T1 2025, nous avons réduit notre clientèle d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail de 2 783 abonnés afin d'ajuster le nombre pour tenir compte des désactivations d'abonnés de l'exercice précédent à la suite d'un examen du compte de nos abonnés.

⁸ Au T3 2024, nous avons retiré 77 971 abonnés des services prépayés utilisant des téléphones mobiles Virgin Plus de notre clientèle d'abonnés des services prépayés utilisant des téléphones mobiles au 30 septembre 2024, car nous avons cessé de vendre de nouveaux forfaits pour ces services à cette date. En outre, en raison d'une récente décision du CRTC visant les services d'accès Internet haute vitesse de gros, nous ne sommes plus en mesure de revendre des services Internet par câble à de nouveaux clients dans notre zone de couverture des services sur fil à compter du 12 septembre 2024 et, par conséquent, nous avons retiré la totalité des 106 259 abonnés existants des services par câble dans la zone de couverture des services sur fil de notre clientèle d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail à cette date.

⁹ Au T4 2024, nous avons retiré 124 216 abonnés des services prépayés utilisant des téléphones mobiles de notre clientèle d'abonnés des services prépayés utilisant des téléphones mobiles au 31 décembre 2024, car nous avons cessé de vendre de nouveaux forfaits pour ces services à cette date.

¹⁰ Le RMU se définit comme les produits externes tirés des services sans fil du secteur Bell SCT divisés par le nombre moyen d'abonnés utilisant des téléphones mobiles pour la période visée, et est exprimé en unité monétaire par mois. Se reporter à la section Indicateurs de performance clés du présent communiqué de presse pour un complément d'information sur le RMU combiné.

¹¹ Se reporter à la section Indicateurs de performance clés du présent communiqué de presse pour un complément d'information sur le taux de désabonnement et les unités d'abonnement (ou clients).

¹² Au T2 2024, nous avons augmenté le nombre d'abonnés des services de télé IP de détail de 40 997 pour aligner le calcul de la désactivation de nos services de télé en continu Télé Fibe sur celui de notre service Télé Fibe traditionnel.

Bell Média

Les **produits d'exploitation tirés de Bell Média** ont augmenté de 6,9 % d'un exercice à l'autre, s'établissant à 775 millions \$, en raison de la hausse des produits tirés de la publicité et des frais d'abonnement par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent.

Les **produits tirés de la publicité** ont augmenté de 3,9 % au T1 2025 par rapport au T1 2024. Les résultats s'expliquent par :

- la hausse des produits tirés des activités d'affichage extérieur, y compris l'apport financier de l'acquisition d'OUTEDGE Media Canada;
- l'augmentation de la demande des annonceurs pour le contenu sportif et les événements en direct de premier ordre, y compris notre diffusion du Super Bowl LIX et de la 97^e cérémonie des Oscars^{MD};
- la hausse des dépenses publicitaires liées à l'élection fédérale canadienne.

Les **produits tirés des frais d'abonnement** ont augmenté de 7,8 % au T1 par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, ce qui s'explique par la croissance continue du nombre d'abonnés aux services de diffusion directement aux consommateurs de Crave et de programmation sportive.

Les **produits totaux liés au contenu numérique** ont augmenté de 12 % au T1 2025 par rapport au T1 2024, en raison des facteurs suivants :

- la croissance continue du nombre d'abonnements aux services de diffusion en continu directement aux consommateurs de Crave et de programmation sportive;
- l'augmentation des produits tirés de la publicité numérique reflétant la croissance du nombre d'abonnés à la formule d'abonnement à Crave soutenue par la publicité et aux téléviseurs connectés.

Le **nombre total d'abonnements à Crave** a augmenté de 22 % par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent pour atteindre quelque 3,8 millions d'abonnés, grâce à une augmentation de 57 % du nombre d'abonnés au service de diffusion en continu directement aux consommateurs de Crave, ces abonnés représentant maintenant la majorité du nombre total d'abonnés à Crave, tandis que le nombre d'abonnés aux services de diffusion en continu directement aux consommateurs de programmation sportive a augmenté de 62 %.

Au T1 2025, le **BAILA ajusté** a augmenté de 35,9 % pour s'établir à 159 millions \$, ce qui représente une hausse de 4,4 points de pourcentage de la marge, qui s'est établie à 20,5 %, par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent. Cette augmentation s'explique par la hausse des produits d'exploitation, en dépit de l'augmentation de 1,3 % des coûts d'exploitation, laquelle découle de la hausse des coûts du contenu télé et de l'acquisition d'OUTEDGE Media Canada, facteurs neutralisés en partie par les réductions de l'effectif.

DIVIDENDE SUR ACTIONS ORDINAIRES

Le 6 février 2025, nous avons annoncé que le dividende sur actions ordinaires et la politique de distribution de dividendes de BCE demeuraient sous examen de la part du conseil.

Le conseil a étudié le contexte macroéconomique, réglementaire et concurrentiel dans lesquels BCE exerce ses activités. La hausse de l'incertitude économique, les pressions inflationnistes et les perspectives de récession à l'échelle mondiale pèsent sur la confiance des consommateurs. De plus, le recul du prix de l'action de BCE a entraîné une hausse du coût du capital. Le conseil a également pris en compte l'impact du cadre réglementaire défavorable à la suite des récentes décisions prises par le CRTC, les prix agressifs proposés par les concurrents et le ralentissement de l'immigration.

Une plus grande souplesse financière et une approche prudente en matière de gestion du capital sont nécessaires compte tenu du contexte économique, réglementaire et concurrentiel actuel. Par conséquent, le conseil a décidé d'établir le dividende annualisé à 1,75 \$ par action ordinaire de BCE. De plus, la politique de distribution de dividendes sur actions ordinaires de BCE a été révisée pour cibler un ratio de distribution se situant entre 40 % et 55 % des flux de trésorerie disponibles. Cette fourchette cible devrait procurer à BCE davantage de souplesse et favoriser le désendettement. Afin de permettre aux investisseurs d'évaluer les effets des remboursements des obligations locatives sur les liquidités disponibles aux fins des versements de dividendes, nous allons désormais présenter tant les flux de trésorerie disponibles que les flux de trésorerie après les paiements au titre des obligations locatives¹³.

Cette mesure devrait renforcer le bilan de la Société tout en lui procurant une souplesse accrue dans le contexte d'incertitude économique actuel. Le conseil de BCE a déclaré aujourd'hui un dividende trimestriel de 0,4375 \$ par action ordinaire, à payer le 15 juillet 2025 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 16 juin 2025.

BCE a également annoncé aujourd'hui qu'elle avait décidé de mettre fin aux nouvelles émissions d'actions à escompte aux termes du régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions pour les actionnaires, avec prise d'effet à la date de versement de dividende du 15 juillet 2025. Voir le communiqué de presse distinct publié à ce sujet aujourd'hui pour un complément d'information.

¹³ Les flux de trésorerie disponibles et les flux de trésorerie disponibles après les paiements au titre d'obligations locatives sont des mesures financières non conformes aux PCGR. Se reporter à la section Mesures non conformes aux PCGR et autres mesures financières du présent communiqué pour un complément d'information sur ces mesures.

PERSPECTIVES POUR 2025

BCE a confirmé les objectifs de son orientation financière pour 2025, tels qu'ils ont été présentés le 6 février 2025, ainsi que son dividende annualisé sur actions ordinaires de 1,75 \$ par action, qui sont détaillés dans le tableau suivant. Les fourchettes prévisionnelles ne subissent pas d'effet découlant de la cession en cours de Northwestel et excluent également l'acquisition de Ziplly Fiber, qui devrait se conclure au second semestre de 2025.

	Résultats pour 2024	Orientation pour 2025
Croissance des produits	(1,1 %)	De (3 %) à 1 %
Croissance du BAIIA ajusté	1,7 %	De (2 %) à 2 %

Intensité du capital	16 %	Environ 14 %
Croissance du BPA ajusté	(5,3 %)	De (13 %) à (8 %)
Croissance des flux de trésorerie disponibles	(8,1 %)	De 11 % à 19 %
Dividende annualisé sur actions ordinaires	3,99 \$	1,75 \$

Pour 2025, nous prévoyons :

- que la pression exercée par la concurrence sur les prix des services sans fil et à large bande à partir de 2024, la baisse du nombre d'abonnés, la diminution des ventes de produits sans fil et l'augmentation des coûts du contenu média et de la programmation auront un impact sur les produits des activités ordinaires et le BAIIA ajusté;
- que le ralentissement de l'expansion de notre réseau de fibre au Canada et les gains d'efficacité découlant des initiatives de transformation entraîneront une baisse des dépenses d'investissement;
- une augmentation des charges d'intérêts et de la dotation aux amortissements, une diminution des profits à la vente de biens immobiliers et une hausse du nombre d'actions ordinaires en circulation attribuable à l'établissement d'un régime de réinvestissement de dividendes en actions nouvellement émises à escompte en janvier et en avril 2025, ce qui entraînera une baisse du BPA;
- une diminution des dépenses d'investissement, ce qui entraînera une hausse des flux de trésorerie disponibles;
- une réduction du dividende annualisé sur actions ordinaires de BCE à 1,75 \$ par action ordinaire, alors qu'il était de 3,99 \$ par action ordinaire, avec prise d'effet pour le dividende du T2 2025.

Veuillez consulter la section *Mise en garde concernant les déclarations prospectives* plus loin dans ce communiqué pour obtenir une description des principales hypothèses sur lesquelles repose l'orientation financière 2025 de BCE, ainsi que des principaux facteurs de risque connexes.

TÉLÉCONFÉRENCE À L'INTENTION DES ANALYSTES FINANCIERS

BCE tiendra une téléconférence à l'intention de la communauté financière afin de traiter de ses résultats du T1 2025, le jeudi 8 mai, à 8 h (heure de l'Est). Les journalistes sont invités à y assister à titre d'auditeurs seulement. Pour y assister, veuillez composer le numéro sans frais 1 844 933-2401 ou le 647 724-5455. Une reprise sera disponible jusqu'à minuit le 8 juin 2025 au 1 877 454-9859 ou au 647 483-1416 (composez le code d'identification 7485404). La conférence téléphonique fera également l'objet d'une webdiffusion en direct sur le site Web de BCE, à [Téléconférence sur les résultats de BCE pour le T1 2025](#).

MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX PCGR ET AUTRES MESURES FINANCIÈRES

BCE utilise diverses mesures financières pour évaluer son rendement. Certaines de ces mesures sont calculées conformément aux Normes IFRS de comptabilité ou aux PCGR, tandis que d'autres n'ont pas de définition normalisée en vertu des PCGR. Nous croyons que nos mesures financières conformes aux PCGR, lues conjointement avec les mesures financières ajustées non conformes aux PCGR et les autres mesures financières, permettent aux lecteurs de mieux comprendre comment la direction évalue le rendement de BCE.

Le *Règlement 52-112 sur l'information concernant les mesures financières non conformes aux PCGR et d'autres mesures financières* (le Règlement 52-112) prescrit les obligations d'information qui s'appliquent aux mesures financières suivantes :

- mesures financières non conformes aux PCGR;
- ratios non conformes aux PCGR;
- total des mesures sectorielles;
- mesures de gestion du capital;
- mesures financières supplémentaires.

La présente rubrique fournit une description et un classement des mesures financières définies dans le Règlement 52-112 que nous utilisons dans le présent communiqué de presse pour expliquer nos résultats financiers, et, dans le cas des mesures financières supplémentaires, une explication de ces mesures est fournie lorsqu'il en est fait mention pour la première fois dans le présent communiqué de presse si le libellé des mesures financières supplémentaires n'est pas suffisamment descriptif.

Mesures financières non conformes aux PCGR

Une mesure financière non conforme aux PCGR est une mesure financière utilisée pour décrire notre performance financière, notre situation financière ou nos flux de trésorerie passés ou futurs prévus et, en ce qui concerne sa composition, elle exclut un montant compris dans la mesure financière la plus directement comparable présentée dans les états financiers consolidés de base de BCE ou encore inclut un montant non compris dans une cette mesure. Nous sommes d'avis que les mesures financières non conformes aux PCGR reflètent nos résultats d'exploitation courants et permettent aux lecteurs de comprendre le point de vue de la direction et l'analyse de notre rendement.

Les mesures financières non conformes aux PCGR que nous utilisons dans le présent communiqué de presse pour expliquer nos résultats et les rapprochements avec les mesures financières conformes aux Normes IFRS de comptabilité les plus directement comparables sont présentées ci-après.

Bénéfice net ajusté – Le bénéfice net ajusté est une mesure financière non conforme aux PCGR qui n'a pas de définition normalisée en vertu des Normes IFRS de comptabilité. Par conséquent, il est peu probable que cette mesure soit comparable à des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs.

Nous définissons le bénéfice net ajusté comme le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires avant les coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres, les pertes nettes (profits nets) lié(e)s à l'évaluation à la valeur de marché des dérivés utilisés à titre de couverture économique des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres, les pertes nettes (profits nets) sur participations mises en équivalence dans des entreprises associées et des coentreprises, les pertes nettes (profits nets) sur placements, les coûts (profits) liés au remboursement anticipé de la dette, la perte de valeur d'actifs et les activités abandonnées, déduction faite de l'impôt et des PNDPC.

Nous utilisons le bénéfice net ajusté et nous croyons que certains investisseurs et analystes utilisent cette mesure, entre autres, pour évaluer la performance de nos activités avant l'incidence des coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres, des pertes nettes (profits nets) lié(e)s à l'évaluation à la valeur de marché des dérivés utilisés à titre de couverture économique des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres, des pertes nettes (profits nets) sur participations mises en équivalence dans des entreprises associées et des coentreprises, des pertes nettes (profits nets) sur placements, des coûts (profits) liés au remboursement anticipé de la dette, de la perte de valeur d'actifs et des activités abandonnées, déduction faite de l'impôt et des PNDPC. Nous excluons ces éléments parce qu'ils ont une influence sur la comparabilité de nos résultats financiers et peuvent éventuellement donner une fausse représentation de l'analyse des tendances en matière de performance de l'entreprise. Le fait d'exclure ces éléments ne veut pas dire qu'ils sont non récurrents.

Le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires est la mesure financière conforme aux Normes IFRS de comptabilité la plus directement comparable.

Le tableau suivant présente un rapprochement du bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires et du bénéfice net ajusté sur une base consolidée.

(en millions \$)

	T1 2025	T1 2024
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	630	402
Éléments de rapprochement :		
Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	247	229
(Profits nets) pertes nettes lié(e)s à l'évaluation à la valeur de marché des dérivés utilisés à titre de couverture économique des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres	(1)	90
Pertes nettes sur placements	2	6
Profits liés au remboursement anticipé de la dette	(266)	-
Perte de valeur d'actifs	9	13
Impôt lié aux éléments de rapprochement ci-dessus	12	(85)
Participations ne donnant pas le contrôle (PNDPC) au titre des éléments de rapprochement susmentionnés	-	(1)
Bénéfice net ajusté	633	654

Flux de trésorerie disponibles et flux de trésorerie disponibles après les paiements au titre des obligations locatives – Les flux de trésorerie disponibles et les flux de trésorerie disponibles après les paiements au titre des obligations locatives sont des mesures financières non conformes aux PCGR qui n'ont pas de définition normalisée en vertu des Normes IFRS de comptabilité. Par conséquent, il est peu probable que ces mesures soient comparables à des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs.

Nous définissons les flux de trésorerie disponibles comme les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation, exclusion faite des entrées de trésorerie provenant des activités abandonnées, des coûts liés aux acquisitions et autres payés, qui comprennent les coûts importants liés aux litiges, et du financement des cotisations volontaires aux régimes de retraite, moins les dépenses d'investissement, les dividendes sur actions privilégiées et les dividendes payés par des filiales aux détenteurs de PNDPC. Nous excluons les entrées de trésorerie provenant des activités abandonnées, les coûts liés aux acquisitions et autres payés et le financement des cotisations volontaires aux régimes de retraite parce qu'ils ont une influence sur la comparabilité de nos résultats financiers et peuvent éventuellement donner une fausse représentation de l'analyse des tendances en matière de performance de l'entreprise. Le fait d'exclure ces éléments ne veut pas dire qu'ils sont non récurrents.

Nous définissons les flux de trésorerie disponibles après les paiements au titre des obligations locatives comme les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, exclusion faite des entrées de trésorerie provenant des activités abandonnées, des coûts liés aux acquisitions et autres payés, qui comprennent les coûts importants liés aux litiges, et du financement des cotisations volontaires aux régimes de retraite, moins les paiements de capital au titre des obligations locatives, les dépenses d'investissement, les dividendes sur actions privilégiées et les dividendes payés par des filiales aux détenteurs de PNDPC. Nous excluons les rentrées de trésorerie provenant des activités abandonnées, les coûts liés aux acquisitions et autres payés et le financement des cotisations volontaires aux régimes de retraite parce qu'ils ont une influence sur la comparabilité de nos résultats financiers et peuvent éventuellement donner une fausse représentation de l'analyse des tendances en matière de performance de l'entreprise. Le fait d'exclure ces éléments ne veut pas dire qu'ils sont non récurrents.

Nous considérons les flux de trésorerie disponibles et les flux de trésorerie disponibles après les paiements au titre des obligations locatives comme des indicateurs importants de la solidité financière et de la performance de nos activités. Les flux de trésorerie disponibles et les flux de trésorerie disponibles après les paiements au titre des obligations locatives indiquent le montant de trésorerie disponible pour verser des dividendes sur les actions ordinaires, rembourser la dette et réinvestir dans notre société. Nous croyons que certains investisseurs et analystes utilisent les flux de trésorerie disponibles et les flux de trésorerie disponibles après les paiements au titre des obligations locatives pour évaluer une entreprise et ses actifs sous jacents et pour évaluer la solidité financière et le rendement de nos activités. Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation sont la mesure financière conforme aux Normes IFRS de comptabilité la plus directement comparable.

Les tableaux suivants présentent des rapprochements des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation avec les flux de trésorerie disponibles et les flux de trésorerie disponibles après les paiements au titre des obligations locatives, sur une base consolidée.

(en millions \$)

	T1 2025	T1 2024
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	1 571	1 132
Dépenses d'investissement	(729)	(1 002)
Dividendes en trésorerie payés sur actions privilégiées	(39)	(46)
Dividendes en trésorerie payés par des filiales aux détenteurs de PNDPC	(13)	(14)
Coûts liés aux acquisitions et autres payés	8	15
Flux de trésorerie disponibles	798	85

(en millions \$)

	T1 2025	T1 2024
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	1 571	1 132
Dépenses d'investissement	(729)	(1 002)
Dividendes en trésorerie payés sur actions privilégiées	(39)	(46)
Dividendes en trésorerie payés par des filiales aux détenteurs de PNDPC	(13)	(14)
Coûts liés aux acquisitions et autres payés	8	15
Flux de trésorerie disponibles	798	85
Paiements de capital au titre des obligations locatives	304	(297)
Flux de trésorerie disponibles après les paiements au titre des obligations locatives	494	(212)

Dette nette

La dette nette est une mesure financière non conforme aux PCGR et n'a pas de définition normalisée en vertu des Normes IFRS de comptabilité. Par conséquent, il est peu probable qu'elle soit comparable à des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs.

Nous définissons la dette nette comme la dette à court terme plus la dette à long terme et 50 % des actions privilégiées en circulation, moins 50 % des titres d'emprunt subordonnés de rang inférieur inclus dans la dette à long terme, la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les placements à court terme, comme il est présenté dans les états consolidés de la situation financière de BCE.

Au T1 2025, nous avons mis à jour notre définition de dette nette pour inclure 50 % des titres d'emprunt subordonnés de rang inférieur. Cette modification n'a pas d'incidence sur les montants de la dette nette présentés précédemment. Nous incluons 50 % des actions privilégiées en circulation et 50 % des titres d'emprunt subordonnés de rang inférieur dans notre dette nette afin de respecter la méthode de traitement employée par certaines agences de notation et compte tenu de caractéristiques structurelles, dont la priorité des paiements.

Tout comme certains investisseurs et analystes, nous considérons la dette nette comme un important indicateur du levier financier de la société.

La dette nette est calculée selon plusieurs catégories d'actifs et de passifs figurant dans les états de la situation financière. La mesure financière conforme aux Normes IFRS de comptabilité la plus directement comparable est la dette à long terme. Le tableau suivant présente un rapprochement de la dette à long terme et de la dette nette sur une base consolidée.

	31 mars 2025	31 décembre 2024
Dette à long terme	33 869	32 835
Moins : 50 % des titres d'emprunt subordonnés de rang inférieur	(2 225)	-
Dette à court terme	5 323	7 669
50 % des actions privilégiées	1 741	1 767

Trésorerie	(1 049)	(1 572)
Équivalents de trésorerie	(3)	-
Placements à court terme	-	(400)
Dette nette	37 656	40 299

Ratios non conformes aux PCGR

Un ratio non conforme aux PCGR est une mesure financière présentée sous la forme d'un ratio, d'une fraction, d'un pourcentage ou d'une représentation similaire et dont une ou plusieurs composantes sont des mesures financières non conformes aux PCGR.

Le ratio financier non conforme aux PCGR que nous utilisons dans le présent communiqué de presse pour expliquer nos résultats est décrit ci-après.

BPA ajusté – Le BPA ajusté est un ratio non conforme aux PCGR et n'a pas de définition normalisée en vertu des Normes IFRS de comptabilité. Par conséquent, il est peu probable que cette mesure soit comparable à des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs.

Nous définissons le BPA ajusté comme le bénéfice net ajusté par action ordinaire de BCE. Le bénéfice net ajusté est une mesure financière non conforme aux PCGR. Pour plus de détails sur le bénéfice net ajusté, voir la section *Mesures financières non conformes aux PCGR* ci-dessus.

Nous utilisons le BPA ajusté et nous croyons que certains investisseurs et analystes utilisent cette mesure, entre autres, pour évaluer la performance de nos activités avant l'incidence des coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres, des pertes nettes (profits nets) lié(e)s à l'évaluation à la valeur de marché des dérivés utilisés à titre de couverture économique des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres, des pertes nettes (profits nets) sur participations mises en équivalence dans des entreprises associées et des coentreprises, des pertes nettes (profits nets) sur placements, des coûts (profits) liés au remboursement anticipé de la dette, de la perte de valeur d'actifs et des activités abandonnées, déduction faite de l'impôt et des PNDPC. Nous excluons ces éléments parce qu'ils ont une influence sur la comparabilité de nos résultats financiers et peuvent éventuellement donner une fausse représentation de l'analyse des tendances en matière de performance de l'entreprise. Le fait d'exclure ces éléments ne veut pas dire qu'ils sont non récurrents.

Total des mesures sectorielles

Un total de mesures sectorielles est une mesure financière qui correspond à un total partiel ou à un total de deux secteurs à présenter ou plus et qui est présenté dans les notes des états financiers consolidés de base de BCE.

Le total des mesures sectorielles que nous utilisons dans le présent communiqué de presse pour expliquer nos résultats est décrit ci-après, et nous présentons un rapprochement avec la mesure financière conforme aux Normes IFRS de comptabilité la plus directement comparable.

BAIIA ajusté – Le BAIIA ajusté est un total des mesures sectorielles. Nous définissons le BAIIA ajusté comme les produits d'exploitation moins les coûts d'exploitation, comme il est présenté dans les états consolidés du résultat net de BCE.

La mesure financière conforme aux Normes IFRS de comptabilité la plus directement comparable est le bénéfice net.

Le tableau suivant présente un rapprochement du bénéfice net et du BAIIA ajusté sur une base consolidée.

(en millions \$)

	T1 2025	T1 2024
Bénéfice net	683	457
Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	247	229
Amortissement des immobilisations corporelles	941	946
Amortissement des immobilisations incorporelles	331	316
Charges financières		
Charges d'intérêts	423	416
Rendements nets au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	(25)	(16)
Perte de valeur d'actifs	9	13
Autres (produits) charges	(308)	38
Impôt sur le résultat	257	166
BAIIA ajusté	2 558	2 565

Mesures de gestion du capital

Une mesure de gestion du capital est une mesure financière qui vise à permettre au lecteur d'évaluer nos objectifs, politiques et processus de gestion du capital et qui est présentée dans les notes annexes aux états financiers consolidés de BCE.

Le référentiel d'information financière utilisé pour préparer les états financiers exige la présentation d'informations qui aident les lecteurs à évaluer les objectifs, les politiques et les processus de gestion du capital de la société, tels qu'ils sont énoncés dans IAS 1, *Présentation des états financiers* des IFRS. BCE a ses propres méthodes de gestion du capital et des liquidités, et les Normes IFRS de comptabilité ne prescrivent aucune méthode de calcul particulière.

Ratio de levier financier net

Le ratio de levier financier net est une mesure de gestion du capital et correspond à la dette nette divisée par le BAIIA ajusté. La dette nette utilisée dans le calcul du ratio de levier financier net est une mesure financière non conforme aux PCGR. Pour plus de détails sur la dette nette, se reporter à la section *Mesures financières non conformes aux PCGR* qui précède. Aux fins du calcul du ratio de levier financier net, le BAIIA ajusté désigne le BAIIA ajusté des 12 derniers mois. Nous utilisons le ratio de levier financier net et nous croyons que certains investisseurs et analystes utilisent cette mesure pour évaluer le levier financier.

Mesures financières supplémentaires

Une mesure financière supplémentaire est une mesure financière qui n'est pas présentée dans les états financiers consolidés de BCE et qui est, ou est destinée à être, présentée

périodiquement pour représenter la performance financière, la situation financière ou les flux de trésorerie passés ou futurs prévus.

Une explication de ces mesures est fournie lorsqu'il en est fait mention pour la première fois dans le présent communiqué de presse si le libellé des mesures financières supplémentaires n'est pas suffisamment descriptif.

INDICATEURS DE PERFORMANCE CLÉS (IPC)

Nous utilisons la marge du BAIIA ajusté, le RMU combiné, l'intensité du capital, le taux de désabonnement et les unités d'abonnement (ou clients ou SAR) afin d'évaluer les progrès accomplis à l'égard de nos impératifs stratégiques. Ces indicateurs de performance clés ne sont pas des mesures comptables et pourraient ne pas être comparables à des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs.

À propos de BCE

Plus grande entreprise de communications du Canada¹⁴, BCE offre des services évolués d'Internet à large bande, sans fil, de télévision, de médias et de communications d'affaires. Pour en savoir plus, visitez les sites Bell.ca ou BCE.ca.

Dans le cadre de [Mieux pour tous](#), nous investissons dans l'amélioration du présent et de l'avenir en soutenant la prospérité sociale et économique de nos collectivités. Parmi nos initiatives, Bell Cause pour la cause fait la promotion de la santé mentale au Canada par des campagnes nationales de sensibilisation et de lutte contre la stigmatisation, comme la Journée Bell Cause pour la cause, et par le versement de dons importants pour les soins et l'accès communautaires, la recherche et les initiatives en milieu de travail à l'échelle du pays. Pour en savoir plus, visitez le site Bell.ca/Cause.

¹⁴ En fonction du total du chiffre d'affaires et du total combiné de connexions clients.

Questions des médias

Ellen Murphy
media@bell.ca

Questions des investisseurs

Richard Bengian
richard.bengian@bell.ca

MISE EN GARDE CONCERNANT LES DÉCLARATIONS PROSPECTIVES

Certaines déclarations faites dans le présent communiqué de presse constituent des déclarations prospectives. Ces déclarations comprennent, sans s'y limiter : des déclarations concernant l'orientation de BCE pour 2025 (ce qui comprend les produits des activités ordinaires, le BAIIA ajusté, l'intensité du capital, le BPA ajusté, les flux de trésorerie disponibles et le dividende annualisé par action ordinaire), le dividende sur actions ordinaires de BCE et la cible de la politique de distribution de dividendes de BCE, certains avantages qui devraient découler du nouveau taux de dividende annualisé sur actions ordinaires de BCE et de la cible de la politique de distribution de dividendes révisée, le ratio de levier financier net cible qui devrait être atteint d'ici la fin de 2027, la fin des émissions d'actions ordinaires nouvellement émises à escompte aux termes du régime de réinvestissement de dividendes et d'achat

d'actions pour les actionnaires (RRD) de BCE, et l'acquisition proposée par BCE, par l'intermédiaire de Bell Canada, de Northwest Fiber Holdco, LLC (qui exerce ses activités sous le nom de Ziplly Fiber [Ziplly Fiber]), la création de Network FiberCo, un partenariat stratégique visant à accélérer le développement de l'infrastructure de fibre optique par l'intermédiaire de Ziplly Fiber dans des marchés mal desservis aux États-Unis, les perspectives commerciales, objectifs, plans et priorités stratégiques de BCE, ainsi que d'autres déclarations qui ne sont pas des faits historiques. Habituellement, les termes comme hypothèse, but, orientation, objectif, perspective, projet, stratégie, cible, engagement et d'autres expressions semblables, ainsi que les temps et les modes comme le futur et le conditionnel de certains verbes tels que viser, s'attendre à, croire, prévoir, avoir l'intention de, planifier, chercher à et aspirer à, permettent de repérer les déclarations prospectives. Toutes ces déclarations prospectives sont faites conformément aux « dispositions refuges » prévues dans les lois canadiennes applicables en matière de valeurs mobilières et dans la loi américaine *Private Securities Litigation Reform Act of 1995*.

Les déclarations prospectives, du fait même de leur nature, font l'objet de risques et d'incertitudes intrinsèques et reposent sur plusieurs hypothèses, tant générales que précises, donnant lieu à la possibilité que les résultats ou événements réels diffèrent de façon significative des attentes exprimées ou sous-entendues dans ces déclarations prospectives et que nos perspectives commerciales, objectifs, plans et priorités stratégiques ne soient pas atteints. Ces déclarations ne représentent pas une garantie de la performance ni des événements futurs, et nous mettons en garde le lecteur contre le risque que représente le fait de s'appuyer sur ces déclarations prospectives. Les déclarations prospectives figurant dans le présent communiqué de presse décrivent nos attentes en date du 8 mai 2025 et, par conséquent, pourraient changer après cette date. Sauf dans la mesure où les lois applicables en matière de valeurs mobilières l'exigent, nous ne nous engageons aucunement à mettre à jour ou à réviser les déclarations prospectives figurant dans le présent communiqué de presse, même à la suite de l'obtention de nouveaux renseignements ou de l'occurrence d'événements futurs, ni pour toute autre raison. Nous envisageons régulièrement des opérations potentielles comme des acquisitions, des cessions, des fusions, des regroupements d'entreprises, des investissements, des monétisations, des coentreprises ou d'autres transactions, qui pourraient être importantes. Sauf indication contraire de notre part, les déclarations prospectives ne tiennent pas compte de l'effet potentiel de telles transactions ou d'éléments exceptionnels qui pourraient être annoncés ou survenir après le 8 mai 2025. L'incidence financière de ces transactions et de ces éléments exceptionnels peut s'avérer complexe et dépend de faits particuliers à chacun d'eux. Nous ne pouvons donc décrire de manière significative l'incidence prévue ni la présenter de la même façon que les risques connus touchant nos activités. Les déclarations prospectives sont présentées dans le présent communiqué de presse dans le but d'aider les investisseurs et les autres parties à comprendre certains éléments clés de nos résultats financiers prévus, ainsi que nos objectifs, nos priorités stratégiques, nos perspectives commerciales, et dans le but de mieux comprendre le contexte dans lequel nous prévoyons exercer nos activités. Le lecteur est mis en garde contre le fait que cette information pourrait ne pas convenir à d'autres fins.

Hypothèses importantes

Les déclarations prospectives figurant dans le présent communiqué de presse reposent sur un certain nombre d'hypothèses relatives à l'économie, au marché, à l'exploitation et à la finance formulées par BCE, notamment les suivantes :

Hypothèses relatives à l'économie canadienne

Nos déclarations prospectives reposent sur certaines hypothèses concernant l'économie canadienne. Compte tenu de l'imprévisibilité des différends commerciaux mondiaux, ainsi que de la rapidité et de l'ampleur de l'évolution de la situation, les perspectives économiques sont extrêmement incertaines. L'incertitude entourant la politique commerciale rend difficile la planification pour les ménages, les entreprises et les gouvernements. Il est également difficile de prévoir comment les tarifs douaniers américains sur les importations canadiennes et les tarifs de rétorsion imposés par le gouvernement canadien sur les biens provenant des États-Unis affecteront l'économie. Il est exceptionnellement difficile de prédire l'activité économique et l'inflation mesurée par l'indice des prix à la consommation (IPC) au Canada. Nous avons donc supposé divers scénarios qui tiennent compte de différentes politiques commerciales :

- un ralentissement de la croissance économique, étant donné la plus récente estimation de la Banque du Canada en ce qui concerne la croissance de 0,8 % ou 1,6 % du produit intérieur brut canadien pour 2025, selon deux scénarios illustrant la façon dont la politique commerciale américaine pourrait évoluer, ce qui représente une baisse par rapport à l'estimation précédente de 1,8 %;
- un ralentissement de la croissance de la population attribuable à des politiques gouvernementales conçues pour freiner l'immigration;
- un recul des dépenses des consommateurs reflétant le déclin de la confiance des consommateurs;
- une baisse des investissements des entreprises, particulièrement ceux des entreprises des secteurs qui dépendent le plus des marchés américains;
- une inflation mesurée par l'IPC se situant entre un niveau stable et supérieur;
- une faiblesse continue du marché de l'emploi;
- des taux d'intérêt qui devraient demeurer aux niveaux observés actuellement ou près de ces niveaux;
- un dollar canadien qui devrait se maintenir près de son niveau actuel. Toute nouvelle fluctuation pourrait être tributaire de l'incidence de la vigueur du dollar américain, des taux d'intérêt et des variations des prix des marchandises.

Hypothèses relatives au marché canadien

Nos déclarations prospectives reflètent également diverses hypothèses relatives au marché canadien. En particulier, nous avons formulé les hypothèses relatives au marché suivantes :

- l'intensité accrue de la concurrence dans le marché résidentiel, le marché d'affaires et le marché de gros des services sur fil et sans fil;
- une hausse, à un rythme toutefois moins rapide, du taux de pénétration du secteur du sans fil;
- un effritement du marché des services de connectivité pour les services voix et données, dans la foulée de la migration de la clientèle d'affaires vers des solutions de télécommunications à plus faible prix ou des services par contournement offerts par des concurrents;
- les marchés canadiens de la publicité traditionnelle à la télé et à la radio devraient être touchés par des baisses d'audience alors que la croissance du marché de la publicité poursuit sa transition vers le numérique;
- la diminution de la clientèle d'abonnés des entreprises de distribution de radiodiffusion (EDR) provoquée par l'intensification de la concurrence découlant du lancement constant de plateformes de diffusion en continu de vidéo sur demande par abonnement (VSDA) et de l'expansion des agrégateurs de services par contournement.

Hypothèses relatives à notre secteur Bell SCT

Nos déclarations prospectives reposent également sur les hypothèses relatives aux activités

d'exploitation internes suivantes en ce qui concerne notre secteur Bell SCT :

- une part du marché des ajouts nets d'abonnés des services utilisant des téléphones mobiles dans le sans-fil pour les exploitants nationaux demeurant stable, voire légèrement inférieure, alors que nous gérons l'intensification de la concurrence et de l'activité promotionnelle dans toutes les régions et sur tous les segments de marché;
- la poursuite de l'expansion et du déploiement du réseau sans fil de cinquième génération (5G) et du réseau 5G+, tout en offrant une couverture et une qualité concurrentielles;
- la poursuite de la diversification de notre stratégie de distribution, en mettant l'accent sur l'accroissement des transactions directes avec le consommateur et en ligne;
- la légère baisse du revenu moyen par utilisateur (RMU) combiné des abonnés utilisant des téléphones mobiles attribuable aux pressions concurrentielles sur les prix;
- la poursuite de l'adoption par la clientèle d'affaires de solutions évoluées 5G, 5G+ et Internet des objets (IdO);
- la poursuite de l'expansion des services de technologies issus des récentes acquisitions réalisées sur le marché des services aux entreprises, en tirant parti de nos canaux de vente et de l'expertise technique des entreprises acquises;
- l'accroissement de la disponibilité des combinés sans fil et la stabilité des prix des appareils et des marges connexes;
- un ralentissement du déploiement du réseau de fibre à des foyers et à des entreprises supplémentaires dans la zone de couverture des services sur fil;
- une croissance continue du nombre d'abonnés des services Internet de détail;
- l'accentuation de la substitution technologique par le sans-fil et les services Internet;
- un accent soutenu sur l'offre de forfaits de services résidentiels et familiaux à l'intention de la clientèle des services mobiles, Internet et de contenu;
- la migration continue des grandes entreprises clientes vers les systèmes sur protocole Internet (IP);
- les pressions continues de la concurrence visant à modifier les prix dans nos marchés d'affaires et de gros;
- la mise à l'épreuve des catégories de produits qui génèrent habituellement des marges élevées par l'offre, en croissance au Canada, de services sur demande des grands fournisseurs mondiaux de solutions d'affaires pour la transmission de la voix et de données au moyen de services en nuage et par contournement, qui, dans bien des cas, sont également des services vendus par Bell Marchés Affaires afin d'assurer la continuité des relations avec les clients et la création d'occasions de croissance des produits des activités ordinaires connexes;
- l'adoption plus généralisée par les abonnés des services par contournement entraînant la réduction des forfaits télévision (télé) et la diminution de la clientèle d'abonnés des EDR;
- la réalisation d'économies de coûts du fait de l'efficacité opérationnelle découlant de l'expansion de notre zone de couverture du réseau de fibre au moyen de connexions directes, des changements liés aux comportements des consommateurs et à l'innovation au chapitre des produits, de l'adoption du numérique, des améliorations des produits et des services, de l'expansion des fonctions libre-service, des investissements dans de nouveaux centres d'appels et dans le numérique, d'autres améliorations au chapitre de l'expérience en matière de service à la clientèle, de la réduction du nombre de postes de cadre, notamment à la suite de départs naturels et de départs à la retraite, et de la réduction des taux contractuels des fournisseurs;
- l'absence d'incidence défavorable significative de nature financière, opérationnelle ou concurrentielle découlant de modifications ou de l'application de la réglementation sur nos activités liées aux communications et aux services technologiques.

Hypothèses relatives à notre secteur Bell Média

Nos déclarations prospectives reposent également sur les hypothèses relatives aux activités d'exploitation internes suivantes en ce qui concerne notre secteur Bell Média :

- des produits liés au contenu numérique totaux qui devraient refléter l'expansion des téléviseurs connectés, de la publicité directement aux consommateurs et de l'augmentation du nombre d'abonnés, ainsi que la croissance des services numériques dans nos activités d'affichage extérieur, contribuant à la mise en œuvre de notre stratégie des médias numériques d'abord;
- la mise à profit de données internes pour améliorer le ciblage, la prestation de services publicitaires, y compris une expérience de visionnement personnalisée, et l'attribution;
- la croissance continue des coûts du contenu média pour obtenir du contenu de qualité;
- le soutien continu à l'adoption des produits de Crave, de RDS, de TSN et de TSN+ grâce à une distribution rehaussée, une offre élargie de contenus optimisée et à l'amélioration de l'expérience client;
- un soutien continu du contenu original en français privilégiant les plateformes numériques comme Crave, Noovo.ca et iHeartRadio Canada, pour mieux servir notre clientèle francophone en lui offrant une expérience numérique personnalisée;
- la capacité d'acquérir et de produire avec succès des émissions à cotes d'écoute élevées et du contenu différencié;
- l'établissement et le maintien d'ententes stratégiques relativement à l'approvisionnement en contenu sur tous les écrans et toutes les plateformes;
- l'absence d'incidence défavorable significative de nature financière, opérationnelle ou concurrentielle découlant de modifications ou de l'application de la réglementation sur nos activités dans notre secteur des médias.

Hypothèses financières relatives à BCE

Nos déclarations prospectives reposent également sur les hypothèses relatives aux activités d'exploitation internes suivantes en ce qui concerne BCE pour 2025 :

- un coût des services rendus au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi estimatif d'environ 205 millions \$;
- un rendement net au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi estimatif d'environ 100 millions \$;
- une dotation aux amortissements d'environ 5 100 millions \$ à 5 150 millions \$;
- des charges d'intérêts d'environ 1 775 millions \$ à 1 825 millions \$;
- des intérêts payés d'environ 1 850 millions \$ à 1 900 millions \$;
- un taux d'imposition moyen effectif d'environ 17 %;
- des participations ne donnant pas le contrôle d'environ 60 millions \$;
- des cotisations aux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi d'environ 40 millions \$;
- des paiements en vertu de régimes d'autres avantages postérieurs à l'emploi d'environ 60 millions \$;
- des impôts payés (déduction faite des remboursements) d'environ 700 millions \$ à 800 millions \$;
- un nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation de BCE d'environ 935 millions;
- un dividende annualisé sur actions ordinaires de 1,75 \$ par action.

Hypothèses sous-tendant le maintien prévu de la suspension des cotisations à la plupart de nos régimes de retraite en 2025

Nous avons posé les hypothèses principales suivantes qui sous-tendent le maintien prévu de la suspension des cotisations à la plupart de nos régimes de retraite en 2025 :

- au moment opportun, situation de capitalisation de nos régimes de retraite à prestations définies correspondant à des excédents évalués sur une base de continuité et ratios de solvabilité demeurant supérieurs aux exigences minimales prévues par la loi pour une suspension des cotisations pour les composantes prestations définies et cotisations définies, selon ce qui s'applique;
- aucune détérioration importante de la situation financière de nos régimes de retraite à prestations définies en raison de la diminution du rendement des placements ou des taux d'intérêt;
- aucune perte importante liée à l'expérience découlant d'autres événements, comme un litige ou un changement dans les lois, les réglementations ou les normes actuarielles ne sera subie.

Les hypothèses qui précèdent, bien qu'elles soient considérées comme raisonnables par BCE au 8 mai 2025, pourraient se révéler inexactes. Par conséquent, nos résultats réels pourraient différer de façon importante de nos attentes exprimées dans le présent communiqué de presse.

Risques importants

Les principaux facteurs de risque, en conséquence desquels nos hypothèses et nos estimations pourraient être inexactes et les résultats ou les événements réels pourraient différer de façon significative de ceux qui sont exprimés ou sous-entendus dans nos déclarations prospectives, y compris notre orientation pour 2025, sont énumérés ci-après. La réalisation de nos déclarations prospectives, y compris notre capacité à atteindre nos résultats cibles pour 2025, dépend essentiellement de la performance de notre entreprise qui, à son tour, est assujettie à de nombreux risques. Par conséquent, le lecteur est prié de noter que les risques qui suivent pourraient avoir une incidence défavorable importante sur nos déclarations prospectives. Ces risques comprennent, sans s'y limiter : l'effet négatif de la conjoncture économique défavorable, y compris l'imposition de tarifs douaniers et d'autres mesures gouvernementales protectionnistes, dont l'imposition de tarifs américains sur les importations canadiennes et les tarifs de rétorsion imposés par le gouvernement canadien sur les biens provenant des États-Unis, les récessions, l'inflation, la réduction des taux d'immigration, les coûts liés à l'habitation élevés par rapport aux revenus et la volatilité des marchés des capitaux et des marchés financiers, et l'incidence négative connexe sur les dépenses de nos clients et de nos clientes ainsi que sur la demande de nos produits et services, la hausse des coûts et les perturbations des chaînes d'approvisionnement; l'effet négatif du contexte défavorable lié aux événements géopolitiques; l'intensité de l'activité de nos concurrents et l'incapacité à réagir efficacement à la dynamique concurrentielle en pleine évolution; le rythme de substitution technologique et la présence d'autres fournisseurs de services qui contribuent aux perturbations et à la désintermédiation dans chacun de nos secteurs d'activité; l'évolution des habitudes de la clientèle et l'expansion des services en nuage et par contournement et autres solutions; les pressions sur le marché de la publicité découlant de la conjoncture économique, de la fragmentation et des services numériques non traditionnels ou mondiaux; l'augmentation des coûts du contenu et les obstacles à notre capacité à acquérir ou à concevoir du contenu de premier plan; la hausse du taux de pénétration d'Internet et des téléphones intelligents au Canada; les initiatives, les procédures et les décisions réglementaires ainsi que les consultations gouvernementales et les positions gouvernementales qui nous nuisent et qui influent sur nos activités, notamment en ce qui a trait à l'accès obligatoire aux réseaux, aux enchères de spectre, à l'imposition de codes de conduite à l'égard des consommateurs, à l'approbation d'acquisitions, à l'octroi de licences de radiodiffusion et de spectre, aux exigences relatives à la propriété étrangère, aux obligations liées à la protection des renseignements

personnels et à la cybersécurité et au contrôle du piratage des droits d'auteur; l'incapacité à mettre en œuvre des cadres de conformité améliorés et à respecter les obligations légales et réglementaires; un règlement défavorable des litiges; l'incapacité à faire évoluer et à transformer nos réseaux, nos systèmes et nos activités au moyen de technologies de prochaine génération tout en aplanissant notre structure de coûts, y compris l'incapacité de répondre aux attentes de la clientèle en ce qui a trait aux produits et à l'expérience en matière de service à la clientèle; l'incapacité à créer une expérience client positive; l'incapacité à protéger nos actifs corporels et incorporels contre des événements comme des atteintes à la sécurité des données, l'accès ou l'entrée non autorisés, des incendies et des catastrophes naturelles; l'incapacité à mettre en place un cadre de sécurité et de gouvernance des données efficace; le risque que nous puissions devoir engager des dépenses d'investissement importantes afin de fournir une capacité supplémentaire et de réduire la congestion sur nos réseaux; les interruptions de service ou les pannes en raison de pannes et de ralentissements de réseau; les événements liés à la fonctionnalité de nos réseaux, de nos systèmes de technologies de l'information (TI), de notre équipement et de nos autres installations, ainsi que notre capacité à les protéger, à les tester, à les maintenir, à les remplacer et à les mettre à niveau; l'incapacité d'autres entreprises de télécommunications sur lesquelles repose la prestation de nos services, à effectuer les tests, la maintenance, les remplacements ou les mises à niveau prévus et appropriés de leurs réseaux, de leur matériel et d'autres installations, ce qui pourrait entraîner une interruption de nos activités, notamment par suite de défaillances du réseau ou d'autres infrastructures; la complexité de nos activités et de nos systèmes de TI et l'incapacité à mettre en œuvre, à maintenir ou à gérer des processus et des systèmes de TI très performants; les risques liés au matériel en orbite et les autres risques opérationnels auxquels sont exposés les satellites utilisés pour fournir notre service de télévision (télé) par satellite; l'incapacité à attirer, à perfectionner et à conserver une équipe talentueuse capable de faire avancer nos impératifs stratégiques et notre transformation opérationnelle; l'incidence négative sur le moral et l'engagement des membres du personnel des réductions de personnel, des réductions de coûts ou des restructurations et de la diminution du niveau de priorité attribué aux initiatives de transformation découlant des réductions de personnel, des réductions de coûts ou des restructurations; l'incapacité à gérer adéquatement les préoccupations de santé et de sécurité; les interruptions de travail et les pénuries de main-d'œuvre; l'incapacité à accéder à des sources de capital adéquates et à générer des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation suffisants pour répondre à nos besoins de liquidités, financer les dépenses d'investissement et soutenir la croissance planifiée; l'impossibilité de garantir que notre politique de distribution de dividendes sera maintenue ou atteinte, que le dividende sur actions ordinaires sera maintenu ou que des dividendes sur toutes les actions en circulation de BCE seront déclarés par le conseil d'administration de BCE (le conseil de BCE); l'incapacité à réduire les coûts et à évaluer adéquatement les priorités en matière d'investissement, ainsi que toute augmentation imprévue de coûts; l'incapacité à gérer les différents risques de crédit, de liquidité et de marché; l'incapacité à faire évoluer nos pratiques afin d'effectuer un suivi et un contrôle efficaces des activités frauduleuses; des impôts nouvellement exigés ou plus élevés découlant de l'adoption de nouvelles lois fiscales ou de modifications apportées aux lois fiscales existantes ou à leur interprétation, et l'incapacité à prévoir l'issue des audits gouvernementaux; l'incidence d'un certain nombre de facteurs sur nos états financiers et nos estimations; la volatilité des obligations au titre des prestations de retraite et la hausse des cotisations aux régimes d'avantages postérieurs à la retraite; la conclusion prévue de la cession proposée de Northwestel Inc. (Northwestel) et le moment auquel elle devrait avoir lieu, qui sont assujettis à des conditions de clôture, à des droits de résiliation et à d'autres risques et incertitudes, y compris, sans s'y limiter, l'obtention du financement par l'acheteur et la réalisation d'un audit préalable de confirmation, qui pourraient avoir une incidence sur la conclusion, ses modalités ou le moment auquel elle devrait avoir lieu et, par conséquent, le fait que rien ne garantit que la

cession proposée aura lieu ou qu'elle aura lieu selon les modalités et au moment actuellement envisagés ou que les avantages qui devraient découler de la cession proposée se concrétiseront; la conclusion prévue de la cession proposée de la participation de BCE dans Maple Leaf Sports and Entertainment Ltd. (MLSE), et le moment auquel elle devrait avoir lieu, et l'accès planifié de Bell Média aux droits sur le contenu liés aux Maple Leafs de Toronto et aux Raptors de Toronto pour les 20 prochaines années dans le cadre d'une entente à long terme avec Rogers Communications Inc. (Rogers), lesquelles sont assujetties à des conditions de clôture, à des droits de résiliation et à d'autres risques et incertitudes, y compris, sans s'y limiter, les approbations des ligues sportives concernées et des autres approbations habituelles, qui pourraient avoir une incidence sur la conclusion, ses modalités ou le moment auquel elle devrait avoir lieu, et l'utilisation prévue par BCE du produit de la cession proposée peut varier en fonction du moment de la conclusion de la cession et d'autres facteurs et, par conséquent, rien ne garantit que la cession proposée, l'utilisation prévue du produit et les avantages qui devraient découler de la cession proposée auront lieu ou qu'ils se concrétiseront, ou qu'ils auront lieu ou qu'ils se concrétiseront selon les modalités ou au moment actuellement envisagés; la conclusion prévue de l'acquisition proposée de Ziplly Fiber et le moment auquel elle devrait avoir lieu, qui sont assujettis aux conditions de clôture habituelles, à des droits de résiliation et à d'autres risques et incertitudes, y compris, sans s'y limiter, les approbations des organismes de réglementation pertinentes, comme celles de la Federal Communications Commission et celles des commissions de services publics (CSP) de différents États, qui pourraient avoir une incidence sur la conclusion, ses modalités ou le moment auquel elle devrait avoir lieu et, par conséquent, le fait que rien ne garantit que l'acquisition proposée aura lieu ou qu'elle aura lieu selon les modalités ou au moment actuellement envisagés, ou que les avantages qui devraient découler de l'acquisition proposée se concrétiseront; la conclusion prévue de la transaction visant la création de Network FiberCo, un partenariat stratégique à long terme visant à accélérer le développement de l'infrastructure de fibre optique par l'intermédiaire de Ziplly Fiber dans des marchés mal desservis aux États-Unis, et le moment où elle devrait avoir lieu, qui sont assujettis à la clôture de l'acquisition de Ziplly Fiber en cours, ainsi qu'aux conditions de clôture habituelles et à d'autres risques et incertitudes qui peuvent avoir une incidence sur la conclusion, ses modalités ou le moment auquel elle devrait avoir lieu et, par conséquent, le fait que rien ne garantit que la transaction visant la création de Network FiberCo aura lieu ou qu'elle aura lieu selon les modalités et au moment actuellement envisagés, ou que les avantages qui devraient découler de l'acquisition proposée se concrétiseront; les risques de réputation et l'incapacité à tenir compte des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) de façon pertinente dans notre stratégie d'affaires, nos activités et notre gouvernance; l'incidence négative de divers facteurs internes et externes sur notre capacité à atteindre nos objectifs ESG, y compris, sans s'y limiter, ceux liés à la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et à l'engagement des fournisseurs; l'incapacité à prendre les mesures appropriées pour nous adapter aux répercussions environnementales actuelles et émergentes, y compris les changements climatiques; l'incapacité à développer et à mettre en œuvre des pratiques de gouvernance d'entreprise adéquates; l'incapacité à gérer adéquatement les enjeux sociaux; les risques pour la santé, y compris les préoccupations en matière de pandémies, d'épidémies et d'autres risques pour la santé, comme les émissions de radiofréquences par des appareils et des équipements de communication sans fil; notre dépendance aux tiers fournisseurs, aux impartiteurs et aux consultants qui nous fournissent de façon ininterrompue les produits et services dont nous avons besoin; la défaillance de nos processus de sélection, de gouvernance et de surveillance des fournisseurs, y compris notre gestion du risque lié aux fournisseurs en ce qui a trait à la sécurité, à la gouvernance des données et à l'approvisionnement responsable; la qualité de nos produits et de nos services et la mesure dans laquelle ils peuvent comporter des défauts ou ne pas être conformes aux normes et aux règlements gouvernementaux applicables.

Nous prévenons le lecteur que la liste de facteurs de risque qui précède n'est pas exhaustive et que d'autres facteurs pourraient avoir une incidence défavorable sur nos résultats. Nous encourageons les investisseurs à lire également le rapport de gestion annuel de 2024 de BCE daté du 6 mars 2025 et le rapport de gestion du premier trimestre de 2025 de BCE daté du 7 mai 2025 pour obtenir plus de détails au sujet de certains des facteurs de risque et hypothèses mentionnés et d'autres facteurs de risque et hypothèses, déposés par BCE auprès des autorités des provinces canadiennes en valeurs mobilières (disponibles à [sedarplus.ca](https://www.sedarplus.ca)) et de la Securities and Exchange Commission des États-Unis (disponibles à [SEC.gov](https://www.sec.gov)). Ces documents sont également disponibles à [BCE.ca](https://www.bce.ca).